

DEPARTEMENT DE
SEINE - et - MARNE

ARRONDISSEMENT
DE TORCY

VILLE DE LAGNY-sur-MARNE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MAI 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 mai 2010, s'est réuni en séance publique le **MARDI 18 MAI 2010 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoins au Maire : MME BONNIN, M. SANSON, M. GADAN, MME COPELAND, MME SERT (ARRIVEE A 19H35 AU COURS DU POINT N°4), M. MICHEL, M. ROZOT, MME POLVORINOS-FERNANDEZ, M. GREE.

Conseillers municipaux : M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. THIOBANE, MME DEMAGNY, MME BRISSON, MME TISSERAND, M. GAUDEFROY, MME LEROUX, M. ARCHIDEC, M. BERNASCON, M. BEAUSIRE, MME RAGAIN, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, MME NEILZ, M. MAIRE, M. ALLAIN, MME MOKEDDEM, M. ATHARI, M. AUGUSTIN.

POUVOIRS

Mme CLARY	à M. GADAN
Mlle BARÉ	à M. SANSON
Mlle HADJAL	à Mme BRISSON
M. GIRARD	à M. GUILLERÉ

ABSENTE

Mlle JOULAUD

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mlle NEILZ secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

* * * * *

M. le Maire annonce :

- le nombre d'entrées au cinéma Le Cinq dans le cadre de la convention de partenariat, soit 16826 entrées pour le 1er trimestre 2010.
- le dépôt sur table du compte-rendu du Conseil Communautaire de la CAMG du 1^{er} février 2010.

A sa demande M. le Maire donne la parole à M. Jean-Patrick ALLAIN. Celui-ci fait lecture d'un courrier adressé le 29 mars 2010 à M. le Maire.

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°A Procès-verbal de la séance du 16 mars 2010 - Adoption –

Le Conseil Municipal **approuve** le procès-verbal de la séance du 16 mars 2010, à l'unanimité après prise en compte d'une observation.

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations du 28 mars 2008 et du 12 mai 2009, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

Culture

- Charles Vanel
 - **le 08 avril 2010** une convention avec la Compagnie« EOLIPILE » à 94200 IVRY SUR SEINE pour une rencontre avec le chorégraphe Lin Yuan Shang dans le cadre de la programmation 2010/2011 le 09 avril 2010 au Dojo de Lagny. Coût : 100,00 € TTC.
- Médiathèque
 - **le 08 mars 2010** un contrat avec l'association « VUES D'AILLEURS » à 56000 VANNES pour une projection du film « L'Odyssée amérindienne » suivie d'une conférence le 06 avril 2010. Coût : 500,00 € TTC.
 - **le 19 mars 2010** un contrat avec l'association « TOUT CONTE FAIT » à 94260 FRESNES pour une représentation du spectacle « Contes de la peur » le 11 juin 2010. Coût : 700,00 € TTC.
 - **le 06 avril 2010** un contrat avec l'association « NAVAJO FRANCE » à 75010 PARIS pour un concert de Lorenza Garcia le 06 avril 2010. Coût : 500,00 € TTC.
 - **le 13 avril 2010** un contrat d'engagement avec « M. GUILLAUME MAUPIN » à 1000 BRUXELLES pour une représentation du spectacle « Human Jukebox » le 23 octobre 2010. Coût : 550,00 € TTC.
- Musée
 - **le 31 mars 2010** un contrat avec la SARL« AUX ANGES MUSICIENS (AAM) » à 08460 SIGNY-L'ABBAYE pour l'entretien et l'accord du grand orgue de Notre-Dame des Ardents et Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne. Coût : 4 426,00 € HT pour 3 trimestres.

- **le 26 avril 2010** une convention avec l'association « L'ENFANCE DE L'ART » à 92100 BOULOGNE pour une animation autour des « Voyages de Léo Gausson » pendant les vacances scolaires de printemps du 26 au 29 avril 2010. Coût : 1 104,00 € TTC.

Animation

Dans le cadre du Carnaval du 27 mars 2010

- **le 09 mars 2010** un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « L'ARCHE EN SEL » à 17460 THENAC pour une parade « Les enfants de la forêt » avec canons à confettis. Coût : 2 800,00 € TTC.
- **le 17 mars 2010** un contrat d'engagement avec l'entreprise « APS SERVICES » à 02310 MONTREUIL AUX LIONS pour le défilé d'un chariot médiéval attelé à 2 chevaux avec cocher et groom en costume et 2 chevaux montés et leurs cavaliers en costume de chevalier. Coût : 1 413,70 € TTC.

Dans le cadre de la Fête de la Marne du 27 juin 2010

- **le 23 avril 2010** un contrat d'engagement avec l'entreprise « APS SERVICES » à 02310 MONTREUIL AUX LIONS pour des animations Terroirs et Traditions. Coût : 3 400,00 € HT.
- **le 20 avril 2010** une convention de partenariat avec la société « DAMAMI RECEPTIONS-CROISIERES » à 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour la réservation de la péniche pour des manifestations municipales ainsi que sa participation aux animations d'été. Coût : 9 000,00 € TTC sur la durée de la convention. Durée : année civile 2010.

Enfance

- **le 08 mars 2010** un contrat d'engagement avec l'association « DE-CI DE-LA » à 93500 PANTIN pour une représentation du spectacle « Moi, j'aime... » le 17 juin 2010 au Multi accueil. Coût : 588,76 € TTC.
- **le 15 avril 2010** une convention centre de loisirs avec l'association « ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTES DE LA FERME (AEDF) » à 77160 SAINT-HILLIERS pour l'accueil d'un groupe de 20 enfants et leurs animateurs en camping à la Ferme Pédagogique de Saint-Hilliers du 26 au 30 juillet 2010. Coût : 1 916,25 € TTC.
- **le 15 avril 2010** une convention centre de loisirs avec l'association « ENVIRONNEMENT ET DECOUVERTES DE LA FERME (AEDF) » à 77160 SAINT-HILLIERS pour l'accueil d'un groupe de 20 enfants et leurs animateurs en camping à la Ferme Pédagogique de Saint-Hilliers du 02 au 06 août 2010. Coût : 1 916,25 € TTC.

Urbanisme

- **le 19 mars 2010** un contrat avec la société « ADTM » à 33140 VILLENAVE D'ORNON pour la maintenance d'équipement d'affichage du meuble cadastral. Coût : 960,00 € HT. Durée : 1 an.

Informatique

- **le 29 mars 2010** un avenant au contrat de maintenance et d'assistance logiciels des

services de la mairie avec la société « CIRIL » à 69603 VILLEURBANNE concernant une moins value. Coût : 14 657,13 € HT. Durée : 1 an.

Commerce

- **le 15 février 2010** une convention d'occupation du domaine public avec « M. JEAN-FRANCOIS SAUSSEY » à 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour l'organisation de brocantes de professionnels les derniers dimanches de chaque mois d'avril à octobre 2010. Montant : 250,00 €/brocante.
- **le 19 mars 2010** une convention avec « M. DOMINIQUE BLAIS » à 77177 BROU-SUR-CHANTEREINE pour la rôtisserie du marché de Lagny-sur-Marne.

Communication

- **le 20 avril 2010** un contrat avec la société « RV DEVELOPPEMENT » à 51100 REIMS pour l'intégration en location de panneaux communicants sur les sites de l'accueil de la Mairie et du Thé Arts Café. Coût : 466,00 € HT/mois. Durée : 4 ans.

SERVICES

- **le 11 mars 2010** un marché de service d'impression décomposé en 4 lots comme suit :

Lot	Entreprise	Montant annuel TTC
1 – Papier à en-tête	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIES à 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE	Mini : 2 500,00 € Maxi : 10 000,00 €
2 – Impression numérique	DUPLIGRAFIC à 77600 BUSSY SAINT GEORGES	Mini : 17 500,00 € Maxi : 70 000,00 €
3 – Impression offset	AZAPRIM à 77600 BUSSY SAINT MARTIN	Mini : 40 000,00 € Maxi : 200 000,00 €
4- Impression numérique grand format	DUPLIGRAFIC à 77600 BUSSY SAINT GEORGES	Mini : 4 000,00 € Maxi : 40 000,00 €

- **le 31 mars 2010** un marché de service de régénération des terrains de sport avec la société « SOLDRAIN » à 77600 BUSSY SAINT GEORGES. Coût : 36 524,00 € H.T. Durée : 1 an renouvelable 3 fois.
- **le 26 avril 2010** un avenant n°2 au marché subséquent n°09135 pour une étude sur une partie du quartier des Hauts de Lagny avec la société « ATELIER TEL » à 75009 PARIS concernant la prise en compte des négociations et prolongation de délai d'exécution. Coût restant inchangé.

TRAVAUX

- **le 13 avril 2010** un marché de travaux pour l'installation de sols souples sur des aires de jeux, décomposé en 2 lots comme suit :

Lot	Entreprise	Montant
1 – Square Foucher de Careil	J2C à 92600 ASNIERES SUR SEINE	37 126,30 € HT
2 – Orly Parc	SJE à 78770 AUTEUIL LE ROI	9 890,00 € HT

Travaux engagés suivant l'accord cadre signé le 16 juin 2009 pour divers travaux d'entretien des bâtiments communaux – détail :

Date de notification	Objet	Entreprise attributaire	Montant HT
31/03/2010	Accord cadre N°09/126 Lot 8 Couvertures Marché subséquent N°1 10 Hôtel de Ville – Toitures	DUBOIS SAS 72 rue Ampère 77400 LAGNY-SUR-MARNE	79 064,00 €
08/03/2010	Accord cadre N°09/126 Lot 7 Electricité Marché subséquent N°1 10 17 rue Victor Hugo	ETS LEBATARD 4 rue Neuve des Prés 77120 COULOMMIERS	3 658,22 €
31/03/2010	Accord cadre N°09/126 Lot 6 Menuiserie et Serrurerie Marché subséquent N°1 10 Cuisine centrale – Réfection de deux plafonds et de quatre portes de communication	AMI 21 rue Germaine 77500 CHELLES	9 205,00 €
20/04/2010	Accord cadre N°09/126 Lot 7 Electricité Marché subséquent N°2 10 Parc des Sports – Installation tarif jaune	IDASE 239 avenue de la Maréchale 94420 LE PLESSIS TREVISE	23 589,20 €
26/04/2010	Accord cadre N°09/126 Lot 2 Plomberie et chauffage Marché subséquent N°4 10 Gymnase Guy Kappes – Changement de deux mitigeurs et de 15 ensembles de douches	ERI 26 rue Marsoulan 75012 PARIS	3 087,00 €

- **le 08 février 2010** un marché de fourniture de jeunes plants d'annuelles pour l'année 2010 avec les « ETABLISSEMENTS HORTICOLES MAGUY » à 17610 CHANIERES. Coût : 4 911,78 € H.T.

N°02 AFFAIRES FINANCIERES – Compte de gestion 2009 – Approbation

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2009 établi par le comptable de la commune et présentant les comptes de conformité avec les écritures du compte administratif soit :

Compte de gestion 2009	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
EN €				
Prévu	13 121 809,48	13 121 809,48	26 033 243,67	26 033 243,67
Réalisé	8 427 978,95	5 775 264,40	23 544 926,59	24 710 456,66
Résultat de l'exercice		-2 652 714,55		1 165 530,07
Résultat antérieur reporté		464 283,45		1 458 243,34
Résultat final 2009		-2 188 431,10		2 623 773,41
Excédent de clôture 2009				435 342,31

N°03 AFFAIRES FINANCIERES – Désignation du Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2009

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme BONNIN, Premier adjoint au Maire, en tant que Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2009.

N°04a AFFAIRES FINANCIERES – Compte administratif 2009

M. le Maire présente, commente et analyse le compte administratif 2009 dégageant :

- en section de fonctionnement un excédent de clôture de 2 623 773,41 €
- en investissement, un besoin de financement de 532 771,03 €
(y compris les restes à réaliser)
- soit un excédent cumulé de 2 091 002,38 €

Il développe :

- les différentes composantes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- la comparaison avec ceux des exercices précédents et avec des moyennes de communes de même strate démographique,
- l'analyse financière de la commune sous différents aspects : services rendus aux usagers, effort d'équipement, niveau d'endettement, capacité d'épargne, et marges de manœuvre financières.

Sous la présidence de Mme Sylvie BONNIN, Premier adjoint au maire, **le Conseil Municipal adopte** le compte administratif 2009, à la majorité, par :

25 voix pour

4 voix contre (M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. MAIRE)

2 abstentions (Mme RAGAIN, M. AUGUSTIN)

N°04b AFFAIRES FINANCIERES – Compte administratif 2009 - Affectation du résultat d'exploitation

Considérant les soldes de clôture figurant au Compte Administratif 2009, à savoir :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes = 26 168 700 €

(dont recettes de l'exercice 24 710 456, 66 € + Excédent N-1 de 1 458 243, 34 €).

Dépenses = 23 544 926, 59 €

Disponible à affecter = 2 623 773, 41 €
--

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Réalisations</u>	+	<u>Restes à réaliser</u>
Recettes =	5 775 264, 40 €		3 649 680, 98 €
Dépenses =	8 427 978, 95 €		1 994 020, 91 €
Excédent d'exécution N-1 =	464 283, 45 €		

Besoin/Excédent de financement	- 2 188 431, 10 €	+ 1 655 660, 07 €
---------------------------------------	--------------------------	--------------------------

**Besoin de financement y compris
les restes à réaliser** **532 771.03 €**

L'affectation du résultat 2 623 773,41 € est décidée suivant cette ventilation :

- ✓ 532 771.03 € au compte R 1068 pour l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement.
- ✓ 2 091 002, 38 € de solde disponible à reporter en fonctionnement au compte R002.

Les soldes sont repris au budget 2010 par décision modificative par délibération séparée.

L'affectation du résultat d'exploitation est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, par :

- 27 voix pour
- 0 voix contre
- 5 abstentions (Mme RAGAIN, M. GUILLERÉ, M. GIRARD, Mlle NEILZ, M. MAIRE)

N°04c **AFFAIRES FINANCIERES - Compte administratif 2009** - Annexes au compte administratif – Communication – Opérations immobilières réalisées par la collectivité

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport synthétique de la politique foncière conduite en 2009.

Avis favorable sur la politique foncière municipale.

N°05 **AFFAIRES FINANCIERES – Budget Exercice 2010 - Décision modificative n°2(a) – Modification d'AP/CP existante pour la réfection de la voirie quartier des Coteaux (b)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte :

- a) la décision modificative n°2 intégrant des ajustements de crédits.
- b) la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement relative à la réfection de la voirie quartier des Coteaux.

N°06 **AFFAIRES FINANCIERES – Convention avec la SARL « Les Cinémas de Lagny » - Modifications (a) – Subvention pour l'équipement d'une salle en numérique (b)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- a) la modification de la convention.
- b) le versement d'une attribution spécifique pour l'équipement numérique de la salle 2.

N°07

**AFFAIRES FINANCIERES – Office Public de l’Habitat 77 (OPH 77) –
Réhabilitation de 60 logements situés 2 à 6 allée des Tilleuls – Garantie
d’emprunt**

Les garanties d’emprunts : CGCT, art. L.2252-1, art. L.2252-2, art. L.2252-5 à
R.2252-5.

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt accordant la garantie de la Ville à l’OFFICE PUBLIC D’HABITAT 77 (OPH 77), qui a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt Réhabilitation, pour financer la réhabilitation de 60 logements situés 2 à 6 allée des Tilleuls à LAGNY-SUR-MARNE (77400).

N°08

**AFFAIRES FONCIERES – Acquisition à l’euro symbolique d’une parcelle
d’environ 200 m² dans le cadre de l’aménagement d’une zone de
stationnement réservée aux bus scolaires**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité accepte l’acquisition, à l’euro symbolique, d’une partie de la parcelle de terrain sise rue Saint-Laurent, dans le cadre de l’aménagement d’une zone de stationnement réservée aux bus scolaires desservant l’ensemble scolaire Saint-Laurent La Paix Notre Dame, le long de la rue Alfred Brébion.

N°09

**INTERCOMMUNALITE – Transfert de compétence à la CAMG en matière
de réalisation et gestion d’aires permanentes d’accueil pour le séjour des gens
du voyage**

A l’unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire en vue de l’extension de ses compétences facultatives à la « Réalisation et gestion de deux aires permanentes d’accueil des gens du voyage de 30 et 20 places respectivement sur les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne ».

N°10

**AFFAIRES GENERALES – Centre hospitalier de Lagny – Conseil de
surveillance – Désignation des deux représentants de la Ville**

Le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, désigne M. le Maire et Mme Sylvie BONNIN en tant que représentants de la Ville au conseil de surveillance pour le centre hospitalier de Lagny.

N°11

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites des groupes « Lagny Avenir » et « Mieux vivre ensemble à Lagny-sur-Marne ».

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 21 h 05.



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY